

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère

Date :	8 mai 2025
Heure :	19h00 – 20h00
Lieu :	Botterens
Rédaction :	Karine Favre
Distribution :	aux organes de l'association et aux autorités

Présences :

Présidence	M. Eric Barras	Bas-Intyamon	✓
Membres du comité	M. Philippe Baeriswyl, vice-président	Crésuz	✓
	M. Eric Barras	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Maverik Frossard	Val-de-Charney	✓
	M. Nicolas Haymoz	Haut-Intyamon	✓
	M. Daniel Mooser	Jaun	✓
	M. Nicolas Pasquier	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	M. Jean-François Pasquier	Gruyères	excusé
	M. Lionel Pasquier	Le Pâquier	✓
	M. Daniel Raboud	Grandvillard	✓
	M. Robert Ruffieux	Botterens	✓
	M. Boris Sprenger	Broc	✓
Commission financière	M. Marc Beaud	Haut-Intyamon	✓
	M. Jérémie Brunshawig	Bulle	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	déléguée
	M. Jochen Mooser	Jaun	délégué
	M. Sébastien Murith	Broc	✓
Délégué·e·s des communes-membres	M. Charles Rime	Bas-Intyamon	✓
	M. Dominique Macheret [dès xxhxx]	Botterens	✓
	M. Denis Rime	Broc	✓
	M. Jérôme Tornare	Bulle (La Tour-de-Trême)	✓
	Mme Agnès Chatelan	Châtel-sur-Montsalvens	✓
	M. Jean-François Suys	Crésuz	✓
	M. Edouard Raboud	Grandvillard	✓
	M. Frédéric Bussard	Gruyères	✓
	Mme Karine Beaud-Ropraz	Haut-Intyamon	excusée
	M. Jochen Mooser	Jaun	✓
	Mme Karine Kilchoer	Le Pâquier	✓
	M. Pascal Niquille	Val-de-Charney	✓
Personnel	Mme Karine Favre	Broc, secrétariat-finances	✓
	M. Marcos Diaz	Le Pâquier, chef d'exploitation	✓
	M. Daniel Buchs	Jaun, exploitant	✓
	M. Frédy Grandjean	Epagny, exploitant	excusé
	M. Cédric Ruffieux	Charney, exploitant	✓
	M. Jean-Claude Michel	Secrétariat finances AECE	✓
Autorités	M. Charles Bailat, Sen	Responsable BV Haute-Sarine	✓
	M. Olivier Pompini, SE	Responsable BV Jogne	excusé
Presse	Mme Angie Dafflon	Journal La Gruyère	✓

Ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2024
- 2 Clé de répartition des frais d'exploitation 2024-2026
- 3 Avancement des projets - Crédits
- 4 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants et toutes les participantes, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le préfet et toutes les personnes annoncées comme tel. Il donne la parole à M. Robert Ruffieux, qui fait une présentation circonstanciée de sa commune et annonce que la commune de Botterens offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 23 avril 2025, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 17.

Les délégué·e·s présent·e·s représentent 11 communes-membres et 18 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 10 voix, selon répartition ci-dessous :

Bas-Intyamon	2 voix	Châtel-sur-Montsalvens	1 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Botterens	1 voix	Crésuz	1 voix	Jaun	1 voix
Broc	2 voix	Grandvillard	1 voix	Le Pâquier	1 voix
Bulle (Tour-de-Trême)	4 voix	Gruyères	2 voix	Val de Charmey	2 voix

M. Barras nomme M. Edouard Raboud de Grandvillard comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2024

Le procès-verbal a été adressé à chaque commune et à chaque délégué·e. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu et n'appelle aucun commentaire.

Les délégué·e·s présent·e·s approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2024, sans modification avec remerciements à son auteur.

2 Clé de répartition des frais d'exploitation 2024-2026

M. Barras fait un petit rappel sur les différentes clés utilisées par l'ABVH :

- Deux clés concernent les investissements : une répartit les frais de la conduite de raccordement entre la STEP de Charmey et la STEP de Broc (Lot 2) ; l'autre répartit les frais liés à l'agrandissement de la STEP de Broc (Lot 1). Ces deux clés sont fixes. Elles sont inscrites dans les statuts de l'association aux art. 28 et 29.

- Une troisième clé concerne la répartition des frais d'exploitation. Elle est établie à partir des charges hydrauliques et biochimiques en entrée de STEP, ainsi que sur la base des données fournies par les communes-membres. Elle est actualisée tous les trois ans.
- La clé d'exploitation proposée a été calculée sur les valeurs au 31.12.2023. Elle est valable pour les années 2024 à 2026. Toutefois, le 1^{er} exercice comptable de l'ABVH a débuté au 01.01.2025.
- La prochaine clé sera calculée au printemps 2027, sur la base des données 2026 et sera valable pour les années 2027 à 2029.

Commune	Clé de répartition des coûts d'investissement (Lot 1) – Art. 29 Statuts	Clé de répartition des coûts d'investissement (Lot 2) – Art. 28 Statuts	Clé de répartition des frais d'exploitation, valable pour 2025-2026
Bas-Intyamon	7.28%	-	8.74%
Botterens	2.26%	-	2.34%
Broc	15.49%	-	15.53%
Bulle (Tour-de-Trême)	22.72%	-	22.88%
Châtel-sur-Montsalvens	2.12%	5.41%	2.11%
Crésuz	2.48%	6.49%	1.75%
Grandvillard	3.49%	-	3.05%
Gruyères	11.74%	-	12.57%
Haut-Intyamon	9.22%	-	7.57%
Jaun	2.44%	17.85%	2.39%
Le Pâquier	4.51%	-	4.38%
Val de Charmey	16.25%	70.25%	16.69%
Totaux	100.00%	100.00%	100.00%

Le président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

M. le président soumet la clé de répartition des frais d'exploitation pour les années 2025 et 2026 au vote de l'assemblée, qui l'accepte telle que présentée.

M. Barras remercie les délégués de leur confiance.

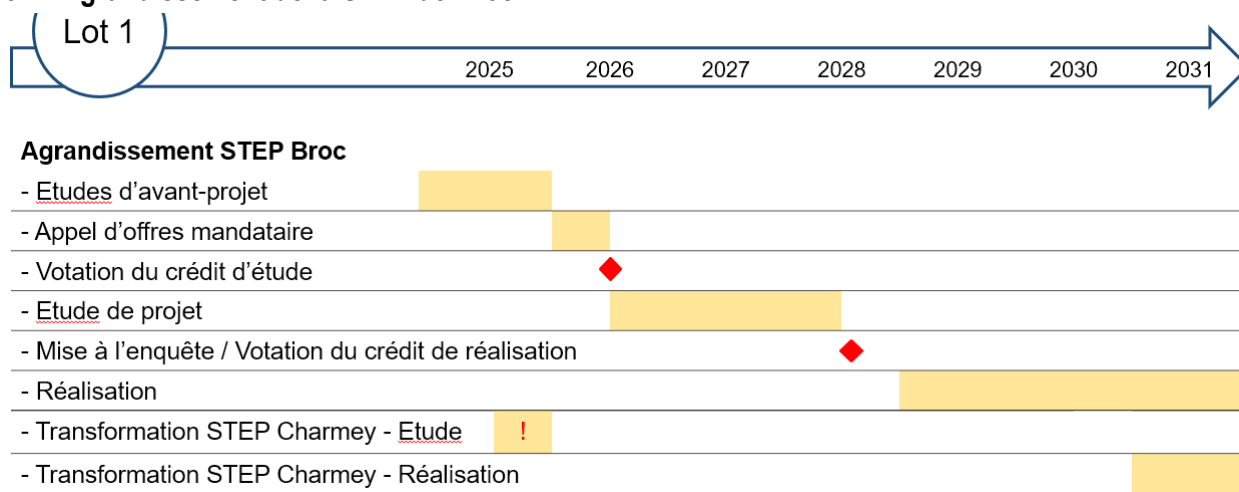
3 Avancement des projets – Crédits

Voir les messages en fin de procès-verbal.

M. Barras précise que les crédits demandés ont été présentés à la commission financière le 30 avril dernier. Une chronologie des événements, ainsi que des explications sur l'avancement des projets ont été fournis.

Le président informe les délégué-e-s sur l'avancement du projet de la STEP de Broc, alors que le vice-président informe sur le projet de la conduite de liaison.

3.1 Agrandissement de la STEP de Broc



- A fin août 2024, une première version de l'avant-projet (AVP) préparé par RWB a été présentée à différents services au sein du Service de l'Environnement (SEn). Ceux-ci ont émis des réserves quant à l'empiètement sur l'Espace Réservé aux Eaux (ERE) et ont demandé de développer des variantes avec d'autres types de traitement moins volumineux.
- En conséquence, RWB a modifié une première fois l'AVP pour mettre en avant un autre type de traitement (IFAS – boues activées à film fixe intégré), ce qui a nécessité un mandat complémentaire. Mais ce traitement n'est pas celui souhaité par le comité de l'ABVH, qui a demandé à RWB de préparer un argumentaire solide pour défendre la variante des « Boues activées » classique que l'ABVH souhaite construire, car il s'agit du traitement le plus simple et le moins gourmand en énergie.
- Une seconde séance de présentation aux services de l'Etat a eu lieu ce mardi 6 mai 2025. Il en ressort les éléments suivants :
 - Les règles environnementales sont très strictes
 - Avec un projet empiétant sur l'ERE, on s'expose à des oppositions de la part des organisations de protection de la nature
 - Une pesée d'intérêts doit être faite (technique, juridique, économique, écologique, ...)
 - L'ABVH est confrontée à l'alternative suivante :
 - ✓ Apporter la preuve qu'il n'existe pas de solution moins impactante pour l'ERE
 - ✓ Agrandir la STEP vers l'arrière, ce qui nécessite peut-être une révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) de la Commune de Broc
- Le complément de mandat confié au bureau RWB permet non seulement d'argumenter en faveur du traitement désiré, mais il fournit aussi les éléments permettant de déposer une mise à l'enquête préalable, dont l'étude d'impact. De cette manière, les services sont obligés d'émettre un préavis (Art. 88, al. 4 ReLATeC). L'appel d'offre pour trouver un mandataire pourra ainsi être lancé avec un projet suffisamment détaillé pour comparer les offres des bureaux qui soumissionneront, selon la procédure des marchés publics.

3.1.1 Crédit additionnel

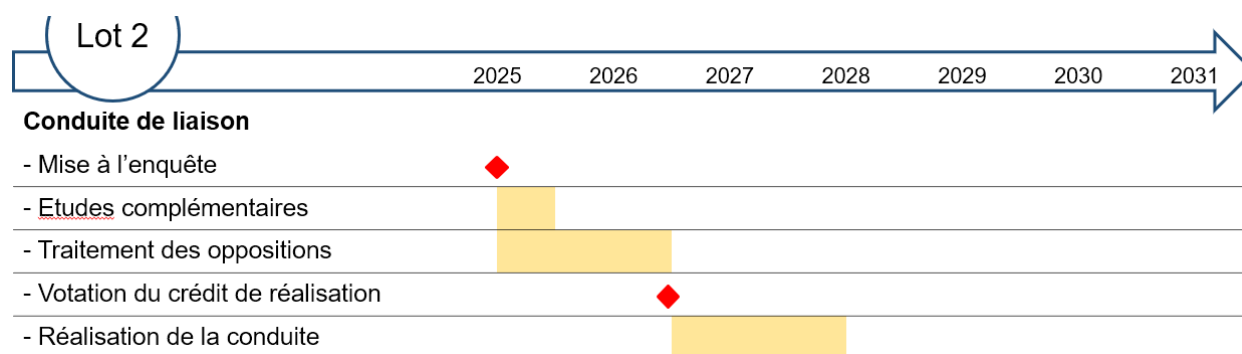
- Un crédit additionnel de CHF 80'000.00 est demandé pour le lot 1, afin de terminer l'avant-projet d'agrandissement de la STEP de Broc, de manière à pouvoir déposer une mise à l'enquête préalable.

3.1.2 Crédit d'engagement

- Un crédit d'engagement de CHF 744'000.00 (yc divers et imprévu) est demandé pour le lot 1 en vue de :
 - Etude de la transformation de la STEP de Charmey
 - Adjudication d'un mandat de bureau d'aide au maître d'ouvrage (jusqu'à la phase SIA 41a)

3.2 Conduite de liaison

- M. Baeriswyl passe le tracé en revue et explique le passage du plateau du Motélon par un micro-tunnelier, qui sera financé par Eausud SA. L'ABVH ne prendra en charge que le montant qu'elle aurait dû payer pour une fouille ordinaire. Il relate aussi ses difficultés à contacter tous les propriétaires pour obtenir leur accord pour le passage de la conduite.



- EauSud SA doit renouveler ses installations d'adduction d'eau (captage et conduite) reliant le Pont-du-Roc à Charmey au réservoir de Vaucens à Morlon, alors que l'ABVH doit construire une canalisation reliant la STEP de Charmey à celle de Broc. Ainsi, un tracé commun a été défini pour mutualiser la fouille depuis l'usine électrique de Charmey jusqu'à la parcelle Montévau à Broc. Cela représente environ 90% du tracé de la conduite d'eau usée.
- En plus du mandat pour définir le tracé (adjudgé à SD Ingénierie), un second mandat a été adjudgé au bureau Ribl SA, pour le calcul des ouvrages nécessaires à l'acheminement de l'eau usée (chambre de mise en charge de la conduite de turbinage, chambre de purge, problématique du H₂S, ...). Ainsi, certains coûts sont mutualisés et d'autres pas, c'est pourquoi les coûts sont répartis selon la manière suivante : 2/3 EauSud SA et 1/3 ABVH (uniquement les communes de la Jogne).
- Des conventions de servitudes provisoires sont en cours de signature avec la quarantaine de propriétaires concernés. Ceux-ci seront défrayés.
- L'étude pour la transformation de la STEP de Charmey a été confiée au bureau Ribl, qui pourra la livrer durant l'été 2025.
- Les études d'impact et environnementale ont été réalisées, toutefois, suite à la mise à l'enquête, il n'est pas impossible que des études complémentaires soient demandées.
- En parallèle, l'AECE a mandaté le bureau Ribl pour calculer les déversements de chaque commune de la Jogne. Ceci doit mettre en lumière les travaux que chaque commune doit entreprendre sur son territoire pour éviter les déversements et limiter l'apport d'eaux claires à la STEP de Charmey. En effet, le débit maximum que la STEP de Broc sera en mesure d'accepter depuis la Jogne est de 100l/s.
- Le dossier de mise à l'enquête sera déposé le 4 juillet 2025 et une séance d'information à la population aura lieu le 3 juillet 2025. D'ici-là, quelques études doivent encore être réalisées pour affiner le projet.

3.2.1 Crédit additionnel

- Un crédit additionnel de CHF 40'000.00 est demandé pour le lot 2, afin de compléter les études environnementales et d'impact avant la mise à l'enquête du 4 juillet 2025.

3.2.2 Crédit d'engagement

- Un crédit d'engagement de CHF 300'000.00 (yc divers et imprévu) est demandé pour :
 - Etablissement des cahiers des charges des entreprises (Phase SIA 41)
 - Etude environnementales complémentaires (si besoin)
 - Traitement des oppositions suite à la mise à l'enquête (avis de droit)
 - Adjudication d'un mandat de bureau d'aide au maître d'ouvrage (jusqu'à la phase SIA 41)

3.3 Récapitulation des crédits demandés

	Evolution des projets :	Crédit	Crédit : Add / Nouv.
Conduite de raccordement	Avance du projet plus rapide que prévu nécessitant des études complémentaires de Biol et Géolotions	40'000	Additionnel
	Honoraires SD pour atteindre la phase 41 (établissement des cahiers des charges)	160'000	Nouveau
	Etude environnementale complémentaire	30'000	Nouveau
	Mise à l'enquête de la conduite planifiée pour le 04.07.2025 : oppositions à traiter nécessitant des avis de droit	30'000	Nouveau
	Mandat de bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) pour accompagner l'ABVH jusqu'à la phase SIA 41	30'000	Nouveau
Agrandissement STEP Broc	Etude d'alternatives demandée par le SEn = Rallonge de CHF 80'000.- demandée par RWB pour amener le projet jusqu'à la mise à l'enquête préalable	80'000	Additionnel
	Honoraires Ribi SA pour l'étude d'avant-projet concernant la transformation de la STEP de Charmey	170'000	Nouveau
	Mandat de bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) pour accompagner l'ABVH jusqu'à la phase SIA 41 (partielle)	450'000	Nouveau
	Divers et imprévus	174'000	Nouveau
		1'164'000	
	Total du crédit additionnel	120'000	
	Total du nouveau crédit d'engagement	1'044'000	

Le président passe la parole à la commission financière, qui recommande d'approuver les deux crédits demandés. Il ouvre ensuite la discussion, qui n'est pas sollicitée.

Suite à cette présentation, M. le président soumet les demandes de crédit au vote de l'assemblée :

- La demande de crédit additionnel de CHF 120'000.00 est acceptée à l'unanimité des délégué·e·s présent·e·s
- La demande crédit d'engagement de CHF 1'044'000.00 est acceptée à l'unanimité des délégué·e·s présent·e·s

M. Barras remercie les délégués de leur confiance.

4 Informations diverses / Propositions individuelles et divers

4.1 Séance d'information à la population

Elle aura lieu le 3 juillet 2025 à 19h30 à la Salle associative de Charmey.

4.2 Prochaine assemblée des délégué·e·s

La prochaine assemblée ordinaire des délégué·e·s de l'ABVH est prévue le mercredi 12 novembre 2025 à 19h00 à Broc.

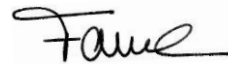
Aucune proposition n'est parvenue au comité de l'ABVH. M. Barras ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie tous les participants et le comité pour tout le travail accompli et à venir au sein des différentes commissions. Il souhaite un bel été à toutes et tous et lève la séance à 20h00.

Broc, le 9 mai 2025

Association du Bassin Versant Haute-Gruyère - ABVH



Eric Barras
Président



Karine Favre
Secrétaire

Message

1. Aux délégué·e·s de l'ABVH concernant une demande de crédit additionnel

Point 3.1) de l'ordre du jour de l'assemblée du 08.05.2025

Avant-propos

Le 5 décembre 2024, les délégué·e·s ont accepté d'engager un crédit global de CHF 300'000.00 au budget des investissements 2025. Ce crédit devait couvrir des coûts pour :

<u>Lot 1</u> : avant-projet sommaire et appel d'offres pour trouver un mandataire capable de mener à bien la transformation de la STEP de Broc	200'000.00
<u>Lot 2</u> : études géologiques et d'impact, pour amener le projet de la construction de la conduite de liaison jusqu'à sa mise à l'enquête	100'000.00

Explications

- Lors de l'établissement du budget 2025 de l'ABVH, peu de réserve était prévue pour les imprévus ;
- Nous pensions que l'année 2025 serait consacrée à l'appel d'offre pour trouver un mandataire et aux études environnementales ;
- Les entretiens avec les services de l'Etat amènent un questionnement qui doit être traité avant la poursuite de toute démarche officielle (mise en soumission sur les marchés publics, mise à l'enquête préalable) ;
- Des études complémentaires sont nécessaires pour la conduite ;
- La commission de bâtisse préfère consacrer plus d'argent en études avant tout engagement ferme, afin d'économiser les deniers publics à long terme (notamment en exploitation) ;
- Les études représentent actuellement moins d'1% du crédit d'investissement prévu ;
- Les cycles budgétaires des associations de communes (1 an) ne sont pas toujours adaptés à la réalité du terrain.

Décision

Tenant compte de ce qui précède, le comité de l'ABVH soumet à l'assemblée des délégués la demande de crédit additionnel de CHF 120'000.00 HT pour terminer les avant-projets (CHF 80'000.00) et vérifier certains aspects liés à l'environnement (40'000.00).

Le financement sera assuré par un emprunt bancaire. Les amortissements ne débuteront qu'à la fin des travaux.

La répartition des frais financiers entre les communes sera effectuée conformément aux art. 28 et 29 des statuts de l'ABVH.

16.04.2025/kf

Message

Aux délégué·e·s de l'ABVH concernant une demande de crédit d'engagement

Point 3.2) de l'ordre du jour de l'assemblée du 08.05.2025

Evolution des projets

	Phases SIA	Montant
1 STEP de Broc		
1.1 Travaux terminés	21 à 31	
Avant-projet sommaire, y compris étude pour l'interface avec les installations existantes et comparaisons de variantes de traitement		--
1.2 A adjuger		
Mandat d'étude d'avant-projet concernant la transformation de la STEP de Charmey	31 à 33	170'000.00
Mandat de bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) pour appels d'offres anticipés (Electro-mécanique) et principaux (génie civil, ...) jusqu'à la mise à l'enquête	33 à 41a	450'000.00
2 Conduite de liaison		
2.1 Travaux terminés	21 à 31	
Etude pour le tracé de la conduite et l'état des ouvrages		--
2.2 A adjuger		
Etude environnementale complémentaire		30'000.00
Etablissement des cahiers des charges	41	160'000.00
Mise à l'enquête et traitement des éventuelles oppositions (avis de droit)	33	30'000.00
Mandat réduit de bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) pour les appels d'offre	41	30'000.00
3 Divers et imprévus		174'000.00
Total du crédit d'engagement demandé		1'044'000.00

Décision

Tenant compte de ce qui précède, le comité de l'ABVH soumet à l'assemblée des délégués la demande de crédit d'engagement de CHF 1'044'000.00 HT pour avancer sur les projets (lots 1 et 2).

Le financement sera assuré par un emprunt bancaire. Les amortissements ne débuteront qu'à la fin des travaux.

La répartition des frais financiers entre les communes sera effectuée conformément aux art. 28 et 29 des statuts de l'ABVH.

16.04.2025/kf